

AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants

88 000 EPINAL

Tél : 03 29 82 57 58

N° de Siret : 411 758 220 00015

N°d'Agrément E. 02.088.0341.0

Code APE 8553 Z

autoecole-james@orange.fr

108 Rue d'Alsace

88 150 THAON LES VOSGES

Tél : 03 29 43 20 48

N° de Siret : 411 758 220 00023

N°d'Agrément E. 04.088.0388.0

Code APE 8553 Z

autoecole-jamesthaon@orange.fr

Piste Privée

57 Route d'Epinal

88 390 UXEGNEY

Tél : 03 29 82 57 58

« PROCEDURE EVALUATION MOTO A1 ET A2 PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation A2

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence.

OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Évaluer son niveau :

- d'expérience de la conduite
- de connaissance des organes de la moto
- de pratique de la conduite

DURÉE

1 heure

MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation se déroule avec une moto de l'agence et sur la piste.

Elle s'articule autour de questions orales et tests pratique sur la moto sur piste privée

CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu va déterminer un nombre d'heures de formation.

OUTILS D'ÉVALUATION

L'évaluation est réalisée avec une moto sur piste et suivant les critères de la Fiche d'évaluation de départ.

EFFECTIFS

1 élève par moto.